

Numéro de Résolution	<b>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</b>	
-------------------------	--	--

<p>PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ D'ULVERTON</p> <p>Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 15 décembre 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, maire ;</p> <p>Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,</p> <p>Mme Joëlle Hénault Mme Chantal Lapointe Mme Suzanne Serhan</p>	<p>M. Karl Lindsay M. Claude Lefebvre M. Réjean Cloutier</p> <p><b><u>1. Avis de convocation – Rapport et dépôt au procès-verbal</u></b></p> <p>En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.</p> <p><b>Rés. 2025-12-228</b></p> <p><b><u>2. Ouverture de l'assemblée</u></b></p> <p>Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Réjean Cloutier.</p> <p>Adoptée</p> <p><b>3. ORDRE DU JOUR</b></p> <p><b>Rés. 2025-12-229</b></p> <p><b><u>3.1. Adoption de l'ordre du jour</u></b></p> <p>Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;</p> <p>Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ;</p> <p>Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;</p> <p>Il est proposé par Joëlle Hénault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé.</p> <p>Adoptée</p> <p><b>4. FINANCE</b></p> <p><b><u>4.1. Lecture et présentation du budget proposé pour l'année 2026</u></b></p> <p><b><u>4.2. Lecture et présentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028</u></b></p>
--	---

Numéro de Résolution	<b>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</b>	
-------------------------	--	--

<b>6. ADMINISTRATION</b>	<p><b><u>5. Période de questions portant exclusivement sur le budget proposé pour l'année 2026</u></b></p> <p>Les contribuables, assistant à la séance, interrogent la présidente du conseil, Madame Lynda Tétreault, maire, sur le budget 2026.</p>
<b>Rés. 2025-12-230</b>	<p><b><u>6.1. Adoption du budget 2026</u></b></p> <p>Considérant que la maire a fait lecture d'un résumé sur le budget ;</p> <p>Considérant que la maire a répondu aux questions portant exclusivement sur le budget ;</p> <p>Considérant que le conseil de la municipalité d'Ulverton prévoit que son budget pour l'année financière 2026, aura des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 973 081,00 \$ ;</p> <p>Il est proposé par <i>Suzanne Serhan</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte, tel que lu, présenté et déposé, le budget de la municipalité, pour l'année 2026, dont copie est annexée aux présentes.</p> <p>Adoptée</p>
<b>Rés. 2025-12-231</b>	<p><b><u>6.2. Dépôt et présentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028</u></b></p> <p>Considérant que le PTI 2026-2028 a été déposé à la table du conseil ;</p> <p>Considérant que la maire a fait lecture d'un résumé sur le PTI ;</p> <p>Il est proposé par <i>Chantal Lapointe</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028, tel que déposé.</p> <p>Adoptée</p>
<b>Rés. 2025-12-232</b>	<p><b><u>7. Levée de la séance</u></b></p> <p>Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> que la séance soit levée à 18 h 31. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 12 janvier 2026.</p> <p>Adoptée</p>

**LYNDA TÉTREAULT**  
MAIRE

**VICKI TURGEON, D.M.A.**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Numéro de  
Résolution

**Procès-verbal  
de la  
Municipalité d'Ulverton**



**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 15 jour du mois de décembre 2025.

**LYNDA TÉTREAULT**  
MAIRESSE

**Prévisions budgétaires  
Exercice se terminant le 31 décembre 2026**

Taxes sur la valeur foncière	472 713,00 \$
Taxes sur une autre base	63 503,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 640,00 \$
Services rendus	10 400,00 \$
Imposition de droits	29 800,00 \$
Revenus d'intérêts	11 060,00 \$
Autres revenus	700,00 \$
Transferts (Gouvernements)	383 265,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>973 081,00 \$</b>
Administration générale/conseil	293 915,00 \$
Sécurité publique	142 656,00 \$
Réseau routier	273 395,00 \$
Hygiène du milieu	71 055,00 \$
Aménagement - urbanisme/développement	50 176,00 \$
Loisirs et culture	53 693,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>884 890,00 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS MOINS LES DÉPENSES</b>	<b>88 191,00 \$</b>
<b>Affectations</b>	
Dépenses d'investissement	(192 805,00) \$
Affectations surplus accumulé	48 114,00 \$
Réserve – Seuil Minimal TECQ	56 500,00 \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) 2026</b>	<b>0 \$</b>